

Une des choses qui nous différencie des néodémocrates est que nous tirons les leçons de l'histoire et que nous ne commettons pas deux fois la même erreur.

**Le Président:** Ceci met un terme à la période des questions.

---

## LA SANCTION ROYALE

• (1505)

[Traduction]

**Le Président:** À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,  
Ottawa

Le mardi 5 décembre 1995

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Charles Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 5 décembre 1995, à 16 h 55, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Anthony P. Smyth  
Sous-secrétaire

Direction générale des politiques, du programme et du protocole

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le Président:** On me dit qu'il vous reste deux minutes. Suivra une période de questions et observations de cinq minutes. Je crois savoir que vous partagez votre temps de parole avec un autre député. Est-ce exact?

**M. Regan:** Monsieur le Président, c'est exact.

Ma femme est souvent stupéfiée de voir à quel point l'horaire d'un député peut changer rapidement. C'en est un bon exemple. Quand j'ai commencé mon intervention, il y a une heure, j'ai dit que j'allais prendre les 20 minutes, mais maintenant c'est dix minutes. Je suis heureux de me conformer à la règle et de modifier une fois de plus mon horaire.

Avant la période des questions, j'étais en train de dire que le projet de loi était une solution à la Robin des Bois au problème que pose le régime d'assurance-chômage. En 1983, ce système coûtait neuf milliards de dollars aux employeurs et aux employés de tout le Canada. Aujourd'hui, il coûte 17 milliards. La crois-

### Les crédits

sance du coût de ce programme constitue un impôt sur les emplois au Canada, et nous devons y voir.

Les gens de ma circonscription me disent que, à bien des points de vue, on a mal utilisé ces fonds, et qu'il est temps d'y voir. Comment faire? Pourquoi est-ce que je qualifie la mesure de solution à la Robin des Bois? Parce que nous réagissons à ce problème, qui exige qu'on réduise le coût du programme, en réduisant les avantages accordés aux bien nantis, qui faisaient sauter le système depuis un certain temps, et en augmentant les avantages accordés aux pauvres. Les personnes à faible revenu qui ont des personnes à charge obtiendront dorénavant jusqu'à 80 p. 100 de leur revenu, plutôt qu'un maximum de 55 p. 100, comme c'est le cas actuellement. C'est donc un grand pas en avant, et nous préservons le régime dans la mesure du possible. Celui-ci demeure une forme d'assistance très valable pour les gens à revenu moyen. C'est important également.

Je veux aborder la question des travailleurs à temps partiel malgré eux. J'ai travaillé auprès des banques alimentaires, dans la région de Halifax, comme les gens de ma circonscription le savent. L'une des choses dont nous plaignions sans cesse au sujet des personnes à faible revenu, c'est qu'il y en a de plus en plus qui doivent se contenter d'un emploi à temps partiel. C'est notamment dû au fait que le régime d'assurance-chômage encourage les employeurs à n'engager que des employés à temps partiel faisant moins de 15 heures par semaine, afin de ne pas payer de cotisations d'assurance-chômage.

• (1510)

En adoptant plutôt un système horaire où chaque heure compte et donne lieu à des cotisations, les travailleurs à temps partiel seront admissibles à l'assurance-chômage et les employeurs ne seront plus tentés de n'engager que du personnel à temps partiel. Ce sont des points importants et avantageux dans ce programme d'assurance-emploi.

J'exhorte tous les députés à la Chambre à voter contre la motion du Bloc.

[Français]

**M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé du député de Halifax-Ouest. Je suis surpris, parce qu'il vient d'une province de l'Atlantique, qu'il n'ait aucunement critiqué la réforme de l'assurance-chômage. C'est une des régions du Canada qui sera la plus affectée par cette réforme de l'assurance-chômage. Le député ne voit que les effets positifs, mais des effets négatifs et néfastes vont surtout toucher sa région.

Je viens d'Amérique latine et parfois, les représentants du Fonds monétaire international, qui vont partout en Amérique latine, disent au gouvernement: «Il faut couper ici; il faut réduire les salaires; il faut mettre fin au programme d'assurance-chômage ou de sécurité sociale.» En voyant ce qui se passe ici au Canada, on croirait que c'est le Fonds monétaire international ou l'OCDE qui dicte la politique.